

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 7 juin 2022

Le 31 mai 2022, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le mardi 7 juin à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et deux, le 7 juin à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Stéphane JEANTY, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés :

Gaëlle FLOCH qui donne pouvoir à Didier de AMORIN

Dimitri BOUVIER qui donne pouvoir à Stéphane JEANTY

Absents :

Estelle Courteix

Eric Girardin

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

16/2022 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet

17/2022 : Encaissement par le régisseur de la régie municipale des locations et renouvellement des concessions

18/2022 : Autorisation au maire à signer l'avenant N°1 des honoraires de C3i

19/2022 : Décision budgétaire modificative : transfert de l'article 6188 de 50 000€ à l'article 2031 pour 30 000€, à l'article 2111 pour 15 000€ et à l'article 2158 pour 5 000€

20/2022 : Travaux diagnostic complémentaires pour l'église

Informations diverses :

- **Bilan des travaux**
- **Club du 3^{ème} âge**
- **Permanences des élections législatives**

Questions diverses.

Le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter une délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour :

21/2022 : Bascule de la comptabilité en M57 à compter du 1/01/2023

Le conseil accepte cette nouvelle délibération.

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 4 avril 2022. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Jean Pierre COCQUELET accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

16/2022 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet

Le maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet sur 17 h 30 pour aider et suppléer l'ATT à plein temps. La création de ce poste à mi-temps permettra d'éviter l'embauche d'intérimaires et d'assurer la continuité du service pendant les vacances.

Après enregistrement de la délibération, le Centre de Gestion procédera à l'ouverture du poste à mi-temps avec calendrier adapté et à l'appel à candidature.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE

17/2022 : Encaissement par le régisseur de la régie municipale des locations et renouvellement des concessions

La trésorerie nous demande que la régie encaisse les recettes en provenance des concessions de cimetièrre. Ce type d'encaissement est prévu par l'article 4

Alinéa 3 :

La régie encaisse les produits suivants :

- Le paiement de prestations occasionnelles (copies etc.) ou de location d'espaces municipaux ou de matériel.

Tarif en cours : il faudra envisager de revoir lors d'un prochain conseil le montant des concessions. Une étude sera menée pour comparer avec les communes riveraines.

Il est procédé au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROBATION A LA MAJORITE

18/2022 : Autorisation au maire à signer l'avenant N°1 des honoraires de C3i

La société C3i demande la signature d'un avenant fixant le nouveau montant des travaux à 1 724 630 HT au lieu de 1 685 430 HT afin d'intégrer les charges supplémentaires ainsi que cela a été prévu au contrat initial, soit une augmentation de 39 200 HT.

Le conseil demande au maire d'envoyer un courrier d'information à toute la population pour expliquer le projet de requalification de la Traversée de Montchenot, la durée probable du chantier et son impact.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE

19/2022 : Décision budgétaire modificative : transfert de l'article 6188 de 50 000 € à l'article 2031 pour 30 000 €, à l'article 2113 pour 15 000 € et à l'article 2158 pour 5 000 €

Le Maire propose au conseil municipal un transfert d'un montant de 50 000 € de l'article 6188 (autres frais divers) du budget de fonctionnement sur l'article 2031 (frais d'études) pour un montant de 30 000€, sur l'article 2113 (terrains) pour un montant de 15 000 € et sur l'article 2158 (autre matériel) pour un montant de 5000 € de façon à honorer les factures

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE

20/2022 : Travaux diagnostic complémentaires pour l'église

Pour faire suite au diagnostic réalisé par M. Maxime Dupont architecte du Patrimoine et à l'analyse du service de la DRAC, le maire propose de réaliser deux analyses complémentaires : celle concernant le drainage d'un montant de 9 982 € et celle concernant la charpente d'un montant de 3 800 €. Ces deux opérations sont subventionnables par la DRAC au titre de l'année 2022.

Le conseil, lors de sa prochaine réunion devra établir une enveloppe prévisionnelle des travaux à engager pour l'entretien de l'église, pour les 4 prochaines années de façon à ce que l'architecte et la DRAC puissent déposer l'Avant-Projet Sommaire Définitif et faire les demandes de subventions afférentes.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION A L'UNANIMITE

21/2022 : Bascule de la comptabilité en M57 à compter du 1/01/2023

L'administration fiscale nous propose de prendre une délibération avant le 30 juin pour demander le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023. Ce nouveau plan comptable deviendra obligatoire à partir de l'exercice 2024. Il est plus adapté à la gestion communale même pour les plus petites communes.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

Point sur les travaux en cours :

- La station de pompage est terminée ; la mise en service sera effective après la période d'essai. Le démontage de la station d'épuration se fera en septembre prochain.
- Les travaux d'enfouissement de la conduite gaz sont terminés sur la commune. GRDF doit assurer le raccordement à la canalisation principale le 5 juillet. Une réunion de chantier à la demande de la

commune a eu lieu ce matin, pour une remise en état des lieux. Une réunion de réception du chantier aura lieu en juillet

- Les travaux de la traversée de Montchenot devraient commencer cet été par la rénovation des réseaux humides, sous réserve de disponibilité des entreprises.
- Le projet de maison des associations-médiathèque prend corps. La CUGR étudie une solution alternative à la construction d'une nouvelle cantine trop onéreuse, en faisant manger les enfants à la cantine de la Rosière. Le bailleur social Reims Habitat travaille sur le projet de rénovation des appartements et de construction de la médiathèque avec l'architecte.
- La commission des travaux doit se réunir avant le prochain conseil pour faire le planning des travaux d'entretien à réaliser avant la fin de l'année sur les bâtiments, les terrains et les chemins communaux.
- La signature de la vente de la parcelle La Volière est toujours en attente mais le titre de propriété a été retrouvé.

La Kermesse de l'école aura lieu le vendredi 17 juin à 18 heures dans la cour de l'école.

La campagne de démoustication sur les communes de Villers, Rilly et Chigny est programmée pour vendredi 10 juin, par la Société Cobalys

La course par couple organisée par le CAVAM a lieu le samedi 18 juin à 17 heures et la randonnée du lundi de Pentecôte a remporté un grand succès

La réunion sur la réglementation pour l'usage des produits phytosanitaires en partenariat avec le comité Champagne se tiendra en mairie le Lundi 20 juin à 18 h 30. Les professionnels seront prévenus par l'antenne locale du Syndicat des Vignerons et la mairie se charge de la communication auprès des habitants.

La fête de l'été : le samedi 2 juillet en soirée

La fête patronale se déroulera les 3 et 4 septembre : le feu d'artifice sera tiré le samedi soir après le défilé en fanfare dans les rues du village, les animations du dimanche après-midi ne sont pas encore choisies.

Approbation du planning pour les élections législatives des 12 et 19 juin : le bureau de vote est ouvert de 8 h. à 18 h. Le planning transmis au secrétariat de mairie est à diffuser aux non-membres du conseil.

Club du 3^{ème} âge : la présidente sera sollicitée afin de dissoudre l'association en veille depuis plusieurs années.

ORPEA proposition de participation : Mme Cousin, animatrice d'ORPEA, a renouvelé sa proposition de faire participer les anciens aux activités ludique de la résidence. A ce jour il n'y a pas de personnes intéressées.

QUESTIONS DIVERSES

Retour sur l'organisation du fleurissement dans la commune : 605 plants ont été mis en place par un nombre assez restreint de volontaires. Il faut d'après M. de AMORIN une équipe de 12 à 16 personnes sur une journée pour que les travaux se passent normalement.

La cérémonie du 12 novembre s'organise avec les associations et les bénévoles.

Les panneaux du sentier pédagogique ont été nettoyés. Un poteau de signalétique Forest Fun a été détérioré par l'entreprise de débardage. L'ONF se charge de commander une nouvelle plaque et la commune l'installera.

Dominique PATEIRON fait un bref compte rendu de l'Assemblée générale de l'ADMR. A sa demande le Président de l'ADMR est invité à venir présenter les activités de l'association à 20 heures le 4 juillet prochain en préambule du conseil municipal.

Date des prochains conseils municipaux le lundi 4 juillet à 20 h 30 et le lundi 29 août à 20 h 30.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 23 heures 15.